

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue exceptionnellement par visioconférence vu l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus interdisant tout regroupement, le lundi 23 mars 2020 de 16 h à 17 h 15, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

2020-03-23 Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Monsieur Kent Moreau, directeur général.

+++++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Programme Bar rayé – Projet d'aménagement d'un deuxième site de pêche au bar rayé au quai de Grande-Rivière
2. Mesures adoptées par le conseil municipal concernant le Coronavirus
3. Aide aux sinistrés
4. Période de questions
5. Levée de la séance

+++++

075.03-20 PROGRAMME BAR RAYÉ – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN DEUXIÈME SITE DE PÊCHE AU BAR RAYÉ AU QUAI DE GRANDE-RIVIÈRE

ATTENDU qu'au printemps 2019, la Ville de Grande-Rivière a adressé une demande d'aide financière au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé;

ATTENDU que le projet visé par cette demande consiste à aménager un deuxième site de pêche dans le secteur du quai de Grande-Rivière;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a engagé les sommes prévues à la réalisation de ce projet auprès de ses fournisseurs et de ses ressources humaines, tel que décrit au formulaire d'aide financière;

ATTENDU que des motifs techniques ont contraint le gestionnaire du projet à repousser l'installation de certaines infrastructures en juin 2020;

ATTENDU qu'une reddition de comptes de ce projet doit être déposée au MFFP le 31 mars 2020;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière mandate le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer au MFFP le montage financier et le rapport final d'activités avant le 31 mars 2020;

QUE : La Ville de Grande-Rivière s'engage auprès du MFFP à compléter l'installation des dernières infrastructures au quai de Grande-Rivière avant le 15 juillet 2020 et à lui fournir toutes les preuves justificatives manquantes pour compléter sa reddition de comptes.

076.03-20 MESURES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE CORONAVIRUS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

2020-03-23

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière s'est préparée à faire face à la pandémie en adoptant des mesures visant à protéger ses citoyens et ses employés tout en assurant la continuité de ses services selon les prérogatives *du Guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités* du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière reconnaît le caractère exceptionnel et évolutif de cette crise et compte adapter ses actions et ses mesures établies dans son plan de sécurité civile aux bénéfices de sa population;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière évalue au quotidien les impacts économiques et sociaux de cette crise sur sa population, sur les entreprises de son territoire et sur son personnel en regard des budgets dont elle dispose, et oriente ses décisions dans le meilleur intérêt de tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Les services suivants soient identifiés et que les moyens soient mis de l'avant pour les maintenir :

1. LES SERVICES ESSENTIELS

a) DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

QUE les tâches du technicien à la gestion des eaux soient concentrées à la gestion à distance des opérations de l'usine de filtration d'eau potable avec le support d'un ouvrier spécialisé en présence physique ponctuelle.

QU'un soutien technique externe soit assuré pour la production de l'eau potable advenant une contamination du technicien en gestion des eaux.

QUE la **quantité** des produits chimiques soit suffisante pour assurer une autonomie de fonctionnement de l'usine de filtration pour une période de deux (2) mois.

b) RÉSEAU DE CAPTATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

QU'un mécanicien et un ouvrier spécialisé soient attitrés à effectuer les rondes d'inspections et d'entretiens des stations de pompage et des bassins aérés et d'effectuer les échantillonnages périodiques à des fins d'analyse en laboratoire.

2020-03-23

c) DÉNEIGEMENT ET RÉPARATION DE BRIS DE CANALISATIONS

QUE les travaux énoncés ci-haut soient réalisés en priorité et que les autres travaux de voirie, telle la réparation de la chaussée, soient réaliser en ciblant les interventions urgentes ou préjudiciables pour la Ville.

d) LE SERVICE EN SÉCURITÉ-INCENDIE

QUE le directeur du Service incendie prenne connaissance de toute communication en provenance du ministère de la Sécurité publique et adapte le plan de sécurité civil en fonction des besoins spécifiques exprimés par le Gouvernement du Québec.

QUE les pompiers volontaires soient prêts à porter assistance à la population et à l'équipe municipale en mettant à profit certaines formations leur permettant d'intervenir lors de situations jugées urgentes et exceptionnelles.

e) LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

QUE les rôles et responsabilités de ce département soient complètement redéfinis de la façon suivante :

I. Pour la Ville de Grande-Rivière

- Commander et distribuer des produits sanitaires et la fourniture de sécurité personnelle tels les gels désinfectants, les lingettes alcoolisées, les produits nettoyants de désinfection, les masques, les survêtements jetables, etc.;
- Installer des distributeurs à gel désinfectant et des fiches signalétiques des nouveaux produits sanitaires utilisés dans tous les bâtiments.

II. Pour les citoyens

- Tenir une liste de bénévoles et coordonner leur déploiement selon les besoins exprimés par la population et/ou les mesures décrétées par les autorités gouvernementales;
- Recevoir et gérer les dons citoyens;
- Établir une liste de citoyens ayant des besoins particuliers en collaboration avec les organismes du milieu (Chevaliers de Colomb, SOS J'ai faim), le milieu scolaire, l'Office municipal d'habitation et la directrice du marché d'alimentation IGA;
- Assurer l'aide alimentaire d'urgence à ces personnes ou ces familles;
- Mettre le Complexe sportif Desjardins à la disposition du CISSS de la Gaspésie, en cas de besoin.

2020-03-23

f) L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

QUE le service de paie aux employés soit assuré par le trésorier ou par une ressource municipale partagée, le cas échéant;

QUE toute mesure visant la continuité des activités du conseil municipal soit mise de l'avant par la greffière;

QUE tous les services aux citoyens soient assurés en préconisant un horaire de travail rotatif sur 24 heures (lundi au jeudi : 9 h à 15 h, et vendredi : de 9 h à 12 h) et par télétravail (avec transfert d'appels sur téléphones portables).

2. AUTRES MESURES ADMINISTRATIVES

Services des travaux publics

QUE les trois (3) employés saisonniers d'hiver soient mis à pied deux semaines avant la fin prévue du 12 avril 2020, mais qu'ils demeurent disponibles aux travaux de déneigement jusqu'à cette date;

QUE soit retardée l'entrée en poste des employés saisonniers d'été en fonction de l'évolution de la crise;

QUE les quatre (4) employés permanents assurent les services essentiels.

Administration municipale

QUE toute mesure visant une réduction du nombre d'heures travaillées et qui pourraient avoir un impact salarial sur certains employés puisse aussi être appliquée par le directeur général.

077.03-20 AIDE AUX SINISTRÉS

ATTENDU que le 6 mars dernier, un incendie ravageait un bloc-appartements situé au 149 rue des Belles-Feuilles, affectant ainsi la vie de plusieurs citoyens et citoyennes de Grande-Rivière;

ATTENDU que les autorités municipales se sont rapidement concertées et mises à l'œuvre afin de pouvoir apporter une aide immédiate à ces personnes sinistrées;

ATTENDU que dès le 9 mars, lors d'une réunion d'informations, les responsables des différents services municipaux rencontraient chacun des sinistrés afin de répondre le plus adéquatement possible aux différents besoins exprimés;

ATTENDU qu'un appel auprès de la population a été fait et que la Ville de Grande-Rivière a organisé une campagne de sociofinancement pour venir en aide aux sinistrés;

ATTENDU que la Ville concluait sa campagne de sociofinancement le 18 mars dernier;

ATTENDU que l'élan de générosité et de solidarité de la population a été exemplaire et que la campagne de sociofinancement a permis de recueillir un total de 16 233,40 \$ provenant de différentes sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal remette aux sinistrés les montants d'argent suivants :

- 954,91 \$ à chacun des 11 locataires assurés
- 1 145,89 \$ à chacun des 5 locataires non assurés

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'est pas de mise, aucune personne n'ayant assisté à cette séance (COVID-19).

078.03-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière

